GEST

Grand Est Santé au Travail

ET PENDANT LA CRISE,
qu'ont donc fait les services de santé au travail interentreprises du Grand Est ?

2 Juin 2020

GEST

Grand Est Santé au Travail

DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL 100% ENGAGÉS PENDANT LA CRISE COVID-19

100% INNOVATION

Téléconsultations
Télétravail
Visioconférences
Webinaires

+100 000

actions en milieu de travail

dont **90%** concernent le COVID-19

CONTACT

1 ENTREPRISE / 2
du Grand Est
contactée
par téléphone

+15 000 VISITES REALISEES

dont **50%** de visites de reprise
et **37%** de visites à la demande

(du 30 mars au 31 mai)

100% WEBINAIRES

+2000 PARTICIPANTS

10 WEBINAIRES

plan de reprise d'activité, mise à jour du Document unique, commerces, coiffeurs, hôtels-restaurants, responsabilité de l'employeur...

100% CONNECTES

DES SITES INTERNET AVEC ...

- Des dossiers complets COVID-19
- Conseils aux employeurs
- Foire aux questions
- Boites à outils
- ...

DE NOMBREUX GUIDES

plan de reprise d'activité, télétravail et ergonomie, mise à jour du document unique, risque psycho-social...

Des cellules psychologiques

Des réseaux sociaux pour suivre nos actualités

Des professionnels de santé au travail à votre disposition

TABLE DES MATIÈRES

1. GEST, qui est-ce ? 4

2. COVID-19, reprise d'activité et services de santé au travail, un triangle incontournable 5

3. Nos actions auprès des entreprises et des salariés dans le contexte COVID-19 6

    - Informer, sensibiliser, conseiller pour agir en prévention 6
    - Aider les entreprises à évaluer les risques professionnels en vue de leur plan d'actions 11
    - Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé des salariés 15
    - Créer des supports de prévention dans le contexte COVID-19 .. 18

4. Notre engagement dans l'environnement institutionnel 19

5. La suite... ? 21

6. Dans la presse 22

7. Des témoignages 23

8. Nos sites internet 25

1 GEST - GRAND EST SANTÉ AU TRAVAIL
qui est-ce ?

Réunis en association régionale depuis décembre 2018, les 22 services de santé au travail du Grand Est ont **coordonné leurs actions durant cette crise sanitaire,** comme jamais.

Présidé par Jean-Claude Schurch, les Présidents, Directeurs et professionnels de ces services se sont engagés dans un travail collaboratif. Conseils et expertise ont été ainsi apportés à **plus de 110 000 entreprises** et leurs **1,3 million de salariés**.

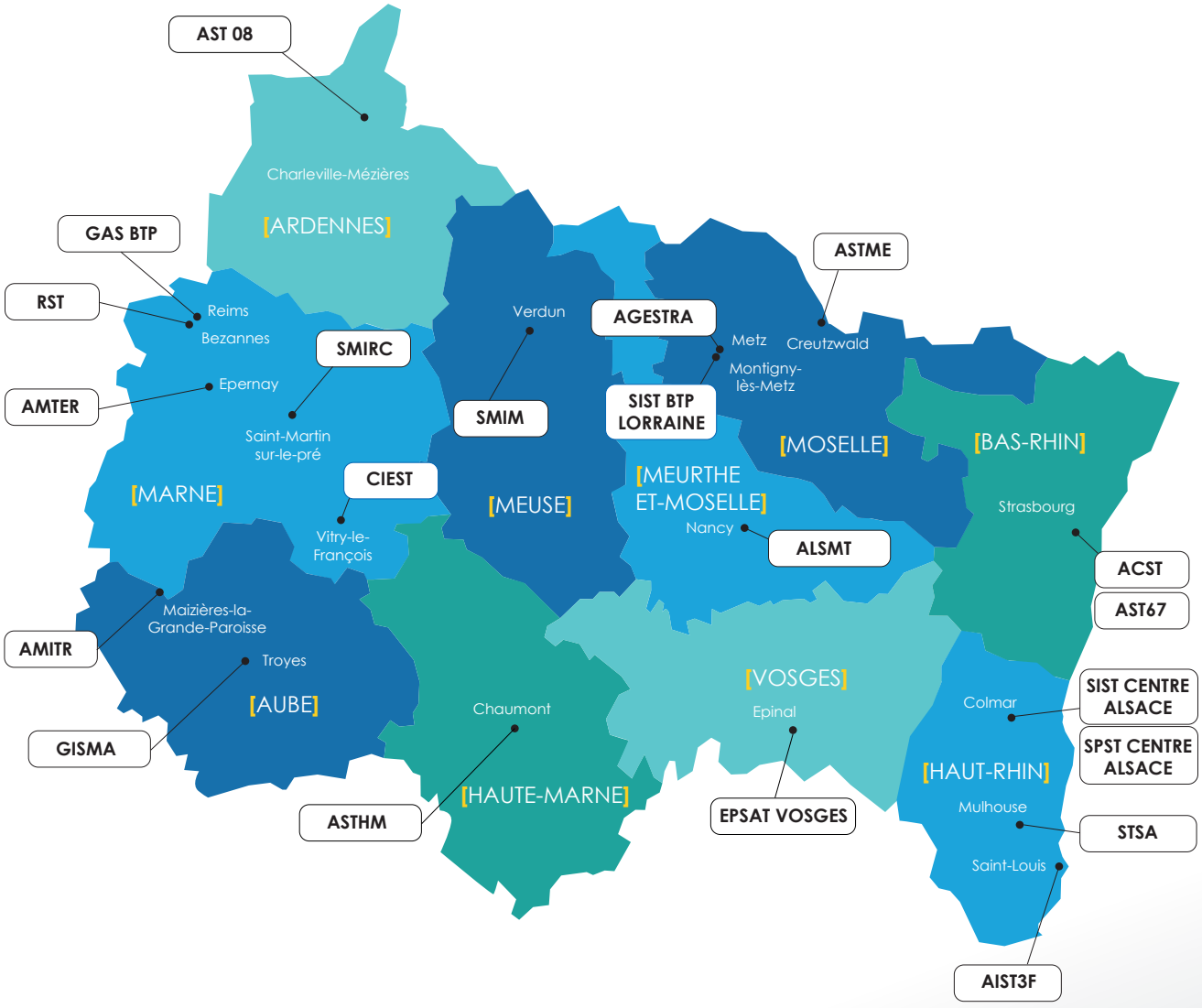

2

COVID-19, REPRISE D'ACTIVITÉ ET SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL, *un triangle incontournable*

La crise du COVID-19 a révélé à quel point le rôle des services de santé au travail en matière de conseil est essentiel.

Dès le 17 mars, les entreprises et les salariés se sont tournés vers ces services pour avoir une réponse à leurs peurs ou leurs questions.

Encore trop souvent reconnus en dehors de l'entreprise pour les seules visites médicales de suivi individuel des salariés (qui sont aisément quantifiables), les services de santé au travail œuvrent au sein des entreprises pour **agir en amont de l'exposition aux risques.**

La crise du COVID-19 a mis sur le devant de la scène **un risque biologique**, souvent méconnu de l'entreprise en dehors de certains secteurs professionnels. Ce type de risque est souvent sous- estimé et peu abordé en termes de prévention.

Dans le cadre de la continuité ou de la reprise d'activité, l'enjeu majeur a été et est toujours de ne pas exposer les personnels : ceci s'inscrit complètement dans **une démarche de prévention primaire** dans laquelle les SSTI ont tous leur place. Aujourd'hui, le fameux adage **« mieux vaut prévenir que guérir »** est compréhensible par tous.

Les services de santé au travail sont **les interlocuteurs privilégiés des entreprises, des salariés et des instances représentatives du personnel** pour la mise en œuvre des nombreux protocoles à déployer lors de la reprise d'activité, pour faire état des consignes sanitaires propres aux caractéristiques de l'entreprise, pour s'assurer de l'état de santé des salariés au moment du retour dans le collectif...

En bref, la prévention est un métier : c'est le cœur d'expertise des services de santé au travail.

Est-ce le moment de se priver de leurs compétences, de leur connaissance du monde de l'entreprise et de leur implantation sur le territoire ?

3 NOS ACTIONS AUPRÈS DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS *dans le contexte COVID-19*

1- Informer, sensibiliser, conseiller pour agir en prévention

Dans le contexte de crise sanitaire, les adhérents (entreprises et salariés) interrogent les services de santé au travail sur l'ensemble des enjeux de cette crise ; ils ont bien compris qu'ils étaient des interlocuteurs de terrain incontournables, qualifiés et présents.

Des plateformes ont été développées dès le confinement et mises en place pour continuer de répondre aux demandes. A distance, les professionnels de santé au travail ont conseillé, rassuré, écouté, informé…

Assurer une plateforme a nécessité un **travail de veille documentaire précis et consciencieux,** tant les recommandations ont évolué, tant les textes réglementaires se sont succédés, tant les dispositifs de prise en charge ont été adaptés…

Les **supports de communication et les outils d'information ont dû évoluer** au même rythme afin d'assurer un message harmonisé et cohérent avec les connaissances du moment ; et cela avec toutefois moins de ressources humaines disponibles. Les services de santé au travail, comme toutes les entreprises, n'ont pas été épargnés par la maladie, les absences pour garde d'enfants, les arrêts pour cause de vulnérabilité… Nous faisons toutefois le bilan d'un **engagement fort des professionnels de santé présents** durant cette crise, engagés dans leur mission de conseil et de prévention, dans des conditions de travail inédites. Comme toutes les entreprises…

DES PLATEFORMES DÉVELOPPÉES

UNE VEILLE DOCUMENTAIRE

DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

UN ENGAGEMENT FORT DE TOUS

Les SSTI ont montré toute leur agilité…

Comme la plupart des SSTI du Grand Est, dès le 17 mars, AST67 met en place une plateforme téléphonique et courriel pour assurer sa mission, dans un contexte complètement inédit.

Assurée par 7 médecins du travail durant 1 mois et demi, elle :

- assure une veille quotidienne des recommandations, des textes juridiques… et ajuste sans cesse son discours en fonction des nouveautés
- assure le relais d'informations auprès des équipes et publie de nombreux outils communs à l'ensemble des équipes
- mais également gère…

3700
COURRIELS

1600
APPELS

560
TÉLÉCONSULTATIONS

SUR L'ENSEMBLE DU GRAND EST, LES SUJETS LES PLUS ABORDÉS DE CES PLATEFORMES ONT ÉTÉ :

→ La vulnérabilité des salariés au risque de COVID-19 aggravé

- Communication des critères de vulnérabilité et explication des mesures à prendre
- Conseil sur le rôle et la responsabilité des employeurs :
  - Diffusion de support de communication
  - Recommandation de solliciter des consultations en cas de doute

→ La prévention de cas COVID-19 en entreprise

- Diffusion des protocoles qui déterminent les critères de suspicion de cas COVID-19
- Diffusion des protocoles de prévention du COVID-19 : promotion de la prise de température à domicile au lieu de la prise de température avant accès à un site d'entreprise, importance de mettre en place les gestes barrières, respect de la distanciation physique, importance du lavage des mains…
- Conseil sur l'usage des tests au fur à mesure de l'évolution des connaissances : intérêts, limites, difficultés
- Diffusion de protocoles aux entreprises pour la prise en charge des cas COVID-19 et cas contact

→ **Les enjeux de prévention primaire en entreprise par rapport à un risque biologique majeur**

» Information sur le virus et la maladie en s'appuyant sur les informations du Ministère des Solidarités et de la Santé et du Gouvernement

» Informations et sensibilisations aux risques liés à l'épidémie :

- Mise à disposition de boites à outils : supports de communication, référentiels…
- Publication de foires aux questions, de fiches conseil mises à jour en temps réel…
- Animation de webinaires : plans de reprises d'activité, document unique…

» Prévention collective :

- Promotion constante de privilégier la prévention primaire par rapport aux illusoires « contrôle de non contagiosité » tant que les tests n'étaient pas réputés fiables
- Conseils sur l'organisation et l'aménagement des lieux de travail pour tenir compte du risque COVID-19

» Prévention individuelle :

- Port de masques selon leur type et leur accessibilité
- Création de fiches conseils sur les masques et de vidéo sur son utilisation
- Animation d'un webinaire sur le sujet

→ **Dans le cadre du dialogue social :**

» Informations et expertise au service des instances de l'entreprise (CSE…) pour préparer la reprise, en distanciel.

→ **En matière de conseil aux entreprises liés à la prévention de l'impact psychologique et psychosocial de la crise sanitaire**

» Mise en place de **cellule d'accompagnement psychologique** dans la plupart des services de santé au travail, avec des psychologues du travail ou des partenaires. A défaut ou en complément, recensement des accompagnements disponibles pour les salariés comme pour les chefs d'entreprise.

PLUS DE 100 000 ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

DONT 90% CONCERNENT LE COVID-19

LES ENTREPRISES SONT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES SSTI

Rapidement, les services de santé au travail ont déployé des actions de **contact direct avec les entreprises.** D'abord auprès des petites entreprises des **secteurs prioritaires,** et rapidement auprès de tous les secteurs, pour « simplement » prendre de leurs nouvelles, et échanger sur la situation vécue par leur entreprise, leurs salariés, diffuser les conseils de prévention, identifier les besoins et y répondre, apporter des conseils, orienter au besoin vers un professionnel de santé, etc. Faire le boulot, quoi !

50%

PLUS D'UNE ENTREPRISE SUR DEUX

DU GRAND EST A ÉTÉ CONTACTÉE PAR SON SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL, DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE. DU JAMAIS VU EN AUSSI PEU DE TEMPS !

Cette action d'ampleur suit son cours encore aujourd'hui. Les entreprises ont fait un retour très positif de cette démarche pro-active, dans cette période compliquée pour elles.

Un exemple : dès le 3 avril, pour ne laisser aucune entreprise au bord du chemin, Epsat Vosges se lance dans une grande opération de contact téléphonique de ses adhérents.

En quelques jours, des dizaines d'adhérents peuvent s'exprimer sur leurs inquiétudes et sur leurs besoins ; une cellule d'écoute psychologique est rapidement mise en place. La démarche est particulièrement appréciée par les entreprises.

Aujourd'hui, ce sont plus de 75% des 7500 adhérents d'Epsat Vosges qui ont été individuellement contactés, et 50% qui ont eu un échange professionnel sur la prévention COVID-19 et la capacité du service à agir pour ses adhérents.

SORTONS MASQUÉS… MAIS COMMENT ?

Les SSTI ont pu apporter leur aide aux entreprises pour l'achat de masques et de gel hydroalcoolique. Les plateformes d'achat et d'approvisionnement ont été largement relayées sur nos différents supports de communication : site internet, lettres d'information, plateformes, appels téléphoniques…

Une infographie a été créé par Epsat Vosges : quels masques choisir ? pour quelle situation ? comment l'utiliser, éventuellement le nettoyer ? Après quelques jours de diffusion, **les statistiques révélaient déjà 430 consultations de la page dédiée : Les masques de protection**

Par ailleurs, un webinaire a été animé par AST67 le 14 mai.

Suivi par **427 participants** en live avec **200 questions posées** par les participants et vu plus de **120 fois en replay,** il a permis de faire un point précis sur les types de masques, leur utilisation, etc. : *Voir le replay*

L'AMITR a communiqué l'ensemble des dispositifs de prévention et de protection en appui du PRA :

- 2 plateformes de distribution (Troyes avec un partenaire et Maizières à l'AMITR) de solution hydroalcoolique fabriquée sur place par un adhérent.

120 000 LITRES DE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE
FOURNIS AUX ADHÉRENTS, AINSI QU'AUX ENTREPRISES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE ET DU GRAND EST

- Importations de masques chirurgicaux et FFP2 : pour les adhérents AMITR, puis les organisations professionnelles et les collectivités et les structures privées médico-sociales du département de l'Aube, ainsi que du Grand Est. Au total, ce sont **4 970 000 masques distribués.**
- Distribution de matériels de protection fabriqués sur place par nos adhérents : visières, pare-postillons en plexiglass pour bureaux et commerces, bornes de distribution de SHA et de masques, etc.

2 - Aider les entreprises à évaluer les risques professionnels en vue de leur plan d'actions

Aide à l'évaluation des risques en lien avec l'épidémie COVID-19 et conseil pour travailler en sécurité en fonction du secteur et de la réalité des postes :

- Communication autour du **plan de reprise d'activité** ou comment organiser la prévention primaire d'un risque biologique majeur dans des secteurs où le risque biologique est généralement sous-estimé.
- **Diffusion massive** des plans de reprise aux entreprises.
- **Diffusion des fiches métiers** élaborés par le ministère du travail et des guides élaborés par les branches professionnelles.

Un PRA largement diffusé :
AMTER a diffusé un plan de reprise d'activité à ses **2000 adhérents** pour les aider dans la mise en œuvre des mesures de protection.

Actualisation du document unique au regard des risques en lien avec l'épidémie de COVID-19 :

- Evaluation du risque selon les activités
- Mise en œuvre des actions/solutions : Distanciation /Gestes barrières/lavage des mains/décontamination/ organisation des flux de personnes/gestion des parties communes…
- Mise en place d'accompagnement à la mise à jour du document unique : outils et dispositifs créés spécifiquement
- **Organisation d'un webinaire sur la mise à jour du document unique :** *voir le replay*

270
PARTICIPANTS

150
QUESTIONS

352
TÉLÉCHARGEMENTS DU GUIDE MAJ DU

Epsat Vosges diffuse un document devant faciliter la mise à jour du DUERP : **il s'agit d'un outil simple intégrant un modèle d'évaluation des risques pendant la crise sanitaire COVID-19** (1185 consultations J1). Il est accompagné du protocole national de déconfinement (415 consultations J1). Pour en savoir plus : cliquez-ici

1600 CONSULTATIONS EN 1 JOUR

Enfin, pour accompagner le plus largement possible la réouverture des entreprises, Epsat Vosges rappelle dans sa newsletter hebdomadaire du 30 mai la disponibilité des professionnels de santé mobilisés par un simple clic.

NOS SITES INTERNET ONT ÉTÉ MIS À JOUR QUOTIDIENNEMENT

pour se faire l'écho des dernières informations, des dernières recommandations gouvernementales, dans une actualité mouvante.

En concertation avec les professionnels de la santé, les services ont élaboré :

- des **dossiers complets** sur le COVID : modes de transmission, gestes barrières, distanciation, lavage des mains…
- des **guides pratiques :** télétravail, document unique, impacts psychologiques et psychosocial…
- des **boites à outils** avec des dizaines de documents à disposition
- des **foires aux questions** mises à jour quotidiennement
- des **conseils** pour les employeurs et pour les salariés
- des **fiches conseils** pour les entreprises, les salariés : ventilation/climatisation, masques…
- des **infographies**, des **affiches**, des **vidéos**… pour que les entreprises s'y retrouvent

A FOND LES WEBINAIRES !

Les services de santé au travail du Grand Est ont innové en proposant **de nombreux webinaires pour transmettre l'information de prévention le plus largement possible.**

Le déploiement de ces webinaires visait initialement les entreprises adhérentes et leurs salariés, mais **ces webinaires ont été suivis régulièrement par de nombreux autres participants** (Carsat, Présanse, professionnels d'autres services de santé au travail de France).

30 avril

→ **1er webinaire sur la reprise d'activité**
- » 700 participants en live et près de 300 replays
- » Plus de 550 interactions
- » *Revoir le replay*

14 mai

→ **Port du masque**
- » +420 participants en live et +120 replays
- » Revoir le replay

15 mai

→ **Télétravail et ergonomie**
- » Près de 240 participants en live et +70 replays
- » Revoir le replay

18 mai

→ **Reprise d'activité des commerces de proximité**
- » Près de 120 participants en live et près de 45 replays
- » Revoir le replay

20 mai

→ **Document unique**
- » Près de 270 participants et près de 90 replays
- » Revoir le replay

→ **Reprise d'activité des professionnels de la petite enfance**
- » Plus de 130 participants en live et plus de 40 replays
- » Revoir le replay

21 mai

→ **Reprise d'activité des professionnels de la coiffure**
- » Plus de 50 participants en live et plus de 40 replays
- » Revoir le replay

26 mai

→ **Reprise d'activité sous l'angle des RPS**
- » Plus de 285 participants en live et plus de 70 replays
- » Revoir le replay

28 mai

→ **Reprise d'activité des hôtels et restaurants**
- » Près de 300 participants en live et près de 50 replays
- » Revoir le replay

→ **Reprise d'activité, 17 jours après le déconfinement**
- » Près de 70 participants en live et près de 30 replays
- » Revoir le replay

Dès le 9 juin

- » Responsabilité de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail (animé par une avocate)
- » Ferblantiers, plombiers, chauffagistes en partenariat avec la COPFI
- » Référent COVID
- » Esthéticiennes
- » Aides à domicile
- » Apprentis
- » ...

EN SEULEMENT UN MOIS,

PLUS DE 2000 PERSONNES IMPACTÉES PAR NOS MESSAGES DE PRÉVENTION.

3- Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé des salariés

Chaque SSTI a dû **organiser son activité** et élaborer son plan de continuité d'activité, face à l'absence d'un nombre variable de ses collaborateurs : salariés malades, en garde d'enfants, personnes vulnérables…

Des **cellules de crise** ont été créées pour adapter l'organisation de travail, communiquer avec les collaborateurs, élaborer des consignes claires…

Dans l'urgence, des solutions de **consultations à distance** par téléphone ou visio ont été proposées :

- » Réalisation des visites dites prioritaires au début de la crise
- » Réalisation des visites non reportables dans les délais dérogatoires
- » Réalisation des visites reportables selon les possibilités de chaque SSTI

Dans le cadre de la continuité ou de la reprise d'activité, employeurs et salariés interrogent les services de santé sur :

→ La question de la vulnérabilité :

- » Téléconsultations d'évaluation
- » Prescription d'interruptions de travail pour les salariés vulnérables
- » Accompagnement à la reprise d'activité

→ Les retours des salariés après COVID :

- » Dépistage de cas douteux à la reprise
- »» Repérage de cas contact

→ Les retours après quatorzaine :

- » La possibilité de prescription d'arrêts de travail pour les cas COVID et cas contact dans le cadre dérogatoire prévu par l'ordonnance du 1er avril et selon le dispositif prorogé jusqu'au 10 octobre 2020 est limité par le fait que le médecin du travail n'accède pas à la base de tracing Ameli pour le signalement et l'enregistrement des cas.
- » Accompagnement des entreprises d'hébergement collectif, à leur demande, pour le suivi des salariés lorsque des résidents sont dépistés positifs au COVID-19 par l'ARS

Dès le 26 mars, Ardennes Santé Travail a ouvert les portes de ses centres médicaux de Sedan et Charleville pour accueillir des médecins libéraux qui ont assuré des consultations spécifiques au COVID-19. Les locaux des services de santé sont adaptés à ce genre d'exercice car équipé du matériel nécessaire à un exercice de ce type (lavabo, table de consultation...)
Par ailleurs, le personnel, notamment les infirmières, se sont - et sont toujours - impliquées dans le fonctionnement, tout cela en lien direct avec la Préfecture des Ardennes et l'ARS, délégation territoriale des Ardennes.

Un centre de consultation Covid-19 vient d'ouvrir à Sedan

Mis en ligne le 27/03/2020 à 18:12 Boris Marois

Ce centre a ouvert jeudi dans les locaux de la médecine du travail. Il est accessible uniquement après que le médecin traitant a pris rendez-vous pour ses patients.

Les bénévoles de la Croix-Rouge prêteront main-forte dès ce week-end aux médecins du centre de consultation Covid-19 de Sedan. - Archive Karen Kubena

Un *« centre de consultation Covid-19 »* est ouvert depuis jeudi dans les locaux de la médecine du travail de Sedan. Ce centre a été mis en place à l'initiative des médecins libéraux. Il est ouvert sept jours sur sept de 8 à 20 heures. Les médecins s'y relaient toutes les quatre heures. Attention, il ne faut surtout pas s'y rendre directement. Les personnes présentant des symptômes pouvant être ceux du Covid-19 doivent d'abord appeler leur médecin traitant. Ce dernier décidera alors de les faire venir à son cabinet ou les orientera vers le centre de consultation Covid-19. *« C'est le médecin qui prend rendez-vous pour son patient »*, insiste Nicolas Villenet, délégué départemental de l'Agence régionale de santé. Des secouristes de l'unité locale Sedan-Yvois de la Croix-Rouge française vont prêter main-forte aux praticiens dès ce week-end en assurant les tâches de secrétariat.

PLUS DE 15 000 VISITES RÉALISÉES
DONT 50% DE VISITES DE REPRISE ET 37% DE VISITES À LA DEMANDE

PARCE QUE LA CRISE A DES IMPACTS PSYCHOLOGIQUES…

AST67 a mis en place différents dispositifs pour aborder l'impact psychologique et psychosocial de la crise. Ces dispositifs sont proposés aux entreprises, à partir d'une analyse approfondie de la demande et du besoin, en fonction des caractéristiques de l'entreprise (secteur d'activité, taille) et de la population ciblée (métier, fonction).

ENVIRON 40 DEMANDES D'ENTREPRISES TRAITÉES, ORIENTÉES OU ACCOMPAGNÉES.

Concernant les grandes entreprises, elles ont été orientées vers différents partenaires qui proposent la mise en place de cellule de soutien psychologique à distance, par téléconsultation.

Concernant les TPE-PME, il a été mis en place un dispositif interne à AST67 d'accompagnement-soutien psychologique des salariés en difficulté dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. La cellule propose un accompagnement court (3 à 5 séances), par téléconsultation, à la demande du salarié en difficulté, à l'issu de quoi une orientation spécifique (thérapeutique, professionnelle, etc.) peut être envisagée.

Concernant les managers, le dispositif d'accompagnement et de soutien de cette population spécifique à risque, préexistant à la crise sanitaire, a continué d'être déployé.

Concernant les chefs d'entreprise, ils ont été orientés vers le dispositif mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances, avec l'appui de l'association APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance aiguë), à travers une cellule d'écoute et un numéro vert (pour les chefs d'entreprise fragilisés en demande de soutien dans cette période particulièrement éprouvante).

Concernant les établissements du secteur médico-social, ils ont été orientés vers le dispositif COVIPSY, mis en place par les Hôpitaux de Strasbourg.

Pour aller plus loin, un guide a été élaboré et un webinaire organisé sur le sujet :

- » Reprise d'activité : Comment prévenir l'impact psychologique et psychosocial de la crise sanitaire ?
- » Le webinaire : La reprise d'activité sans stress, c'est possible ?!

4- Créer des supports de prévention dans le contexte COVID-19

Une diffusion constante et permanente d'informations ciblées a été réalisée par les SSTI qui se sont fait le relai des messages de prévention communiqués par les autorités sanitaires.

- **Les sites internet** ont été la clef de la communication avec les entreprises et les salariés. Dossier spécial, foire aux questions, et mises à jour constantes pour diffuser la bonne information
- Des **newsletters** régulières ont été envoyées par les SSTI, avec des taux d'ouverture souvent plus élevés que dans un contexte habituel, montrant ainsi le besoin d'information des entreprises
- Les **réseaux sociaux** ont été un vecteur très utilisé pour diffuser l'information gouvernementale, les gestes barrières, les consignes sanitaires, les documents publiés, les vidéos pédagogiques…
- **10 Webinaires gratuits** ont été animés par les SSTI en 1 mois impactant ainsi plus de 2000 personnes
- De nombreux **guides** ont été créés sur la reprise d'activité, le télétravail, les RPS, la mise à jour du document unique…
- Des **vidéos** ont été créées pour montrer, plutôt que dire… : GISMA a notamment créé 3 vidéos sur le lavage de main, le port du masque et le port des gants
- Des **affiches** ont été créées et mises à disposition des entreprises
- Des **accompagnements spécifiques** ont été rapidement proposés dans des formats inédits : accompagnements à distance, webinaires…

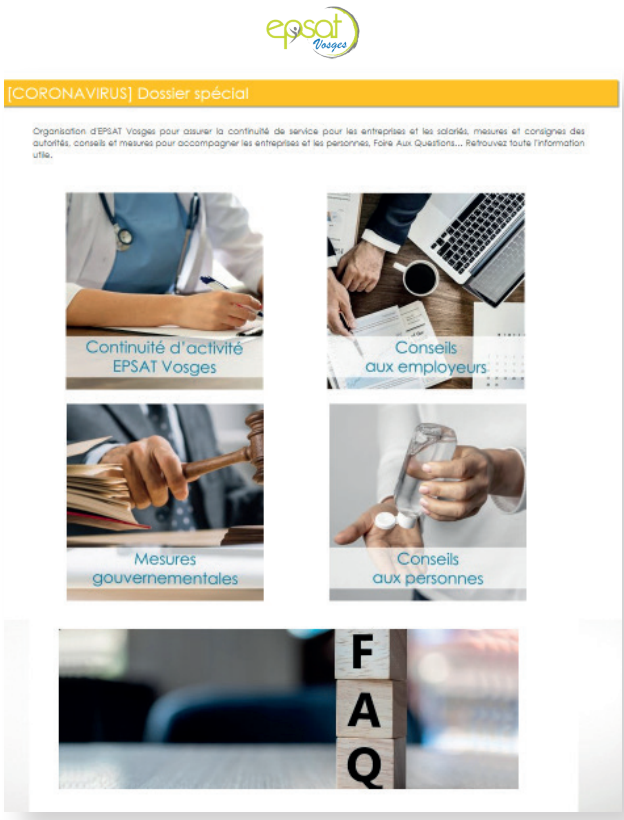

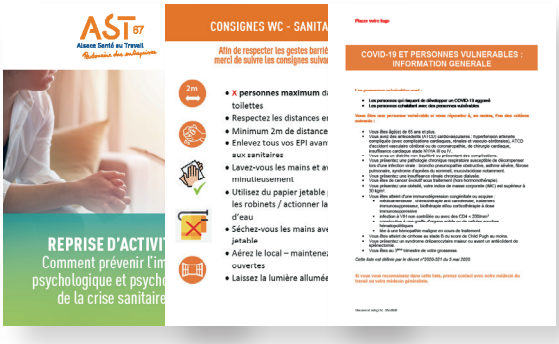

4 NOTRE ENGAGEMENT
l'environnement institutionnel

Chaque SSTI du Grand Est s'est rapproché de son environnement institutionnel et de ses partenaires habituels pour échanger, réfléchir, agir.

Quelques exemples concrets de ces partenariats menés ici et là.

→ Une charte pour... accompagner la continuité d'activité dans le Bas-Rhin

AST67 a signé une charte d'engagement avec la Préfecture, les organisations patronales, les organisations syndicales et la Direccte.
Des engagements forts au cœur de cette charte:

- Mettre en œuvre toutes les mesures sanitaires nécessaires
- Soutenir les salariés et les entrepreneurs
- Construire ensemble une réponse adaptée : dialogue social comme pierre angulaire

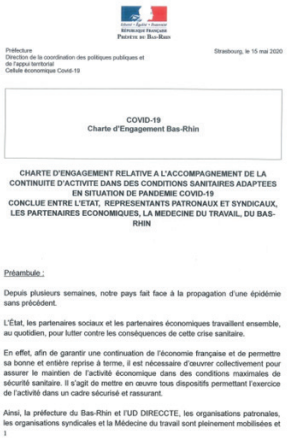

Préfecture
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Cellule économique Covid-19

Strasbourg, le 15 mai 2020

COVID-19
Charte d'Engagement Bas-Rhin

CHARTE D'ENGAGEMENT RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CONTINUITE D'ACTIVITE DANS DES CONDITIONS SANITAIRES ADAPTEES EN SITUATION DE PANDEMIE COVID-19
CONCLUE ENTRE L'ETAT, REPRESENTANTS PATRONAUX ET SYNDICAUX, LES PARTENAIRES ECONOMIQUES, LA MEDECINE DU TRAVAIL, DU BAS-RHIN

Préambule :

Depuis plusieurs semaines, notre pays fait face à la propagation d'une épidémie sans précédent.

L'État, les partenaires sociaux et les partenaires économiques travaillent ensemble, au quotidien, pour lutter contre les conséquences de cette crise sanitaire.

En effet, afin de garantir une continuation de l'économie française et de permettre sa bonne et entière reprise à terme, il est nécessaire d'ouvrir collectivement pour assurer le maintien de l'activité économique dans des conditions maximales de sécurité sanitaire. Il s'agit de mettre en œuvre tous dispositifs permettant l'exercice de l'activité dans un cadre sécurisé et rassurant.

Ainsi, la préfecture du Bas-Rhin et l'UD DIRECCTE, les organisations patronales, les organisations syndicales et la Médecine du travail sont pleinement mobilisées et

→ Task Force

GEST est intégrée à la Task Force Covid-19 pilotée par la Préfecture et la Région Grand Est afin d'aider les entreprises du Grand Est dans la gestion de la crise et pour redémarrer leur activité. C'est l'occasion de faire état des actions menées par les services de santé de la région durant cette crise et de rappeler le rôle de prévention primaire et de conseils au moment de la reprise d'activité.

→ Avec les CCI

- GISMA participe aux réunions de la CCI, aux côtés de la Préfecture, de la Direccte et des branches professionnelles. L'objectif est de faire un tour d'horizon de toutes les professions et de leurs difficultés pendant cette crise sanitaire, d'y présenter des éventuelles solutions ainsi que les dispositifs d'aides aux entreprises.
- AST67 participera à un webinaire le 3 juin avec la CCI Alsace Métropole sur la reprise d'activité.

→ Avec le Medef54

L'ALMST a signé la déclaration de principe du dialogue social paritaire / COVID-19 avec le Medef de Meurthe-et-Moselle, le 13 mai.

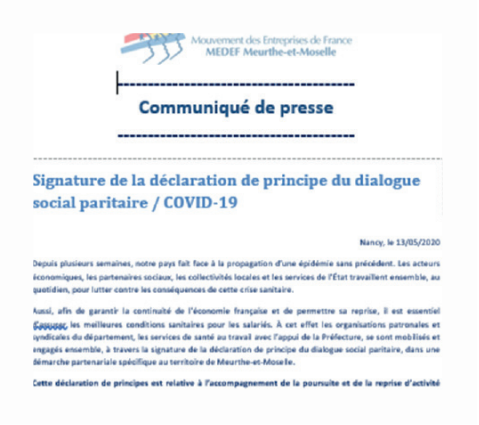

Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Meurthe-et-Moselle

Communiqué de presse

Signature de la déclaration de principe du dialogue social paritaire / COVID-19

Nancy, le 13/05/2020

Depuis plusieurs semaines, notre pays fait face à la propagation d'une épidémie sans précédent. Les acteurs économiques, les partenaires sociaux, les collectivités locales et les services de l'État travaillent ensemble, au quotidien, pour lutter contre les conséquences de cette crise sanitaire.

Aussi, afin de garantir la continuité de l'économie française et de permettre sa reprise, il est essentiel [illegible] les meilleures conditions sanitaires pour les salariés. À cet effet les organisations patronales et syndicales du département, les services de santé au travail avec l'appui de la Préfecture, se sont mobilisés et engagés ensemble, à travers la signature de la déclaration de principe du dialogue social paritaire, dans une démarche partenariale spécifique au territoire de Meurthe-et-Moselle.

Cette déclaration de principes est relative à l'accompagnement de la poursuite et de la reprise d'activité

→ Auprès des députés

Chacun dans son département a eu l'occasion d'interpeller les députés pour leur rappeler le rôle des SSTI.

→ Des professionnels de santé au travail engagés

Dans le Grand Est, région tellement impactée par le virus, nos équipes de médecins et d'infirmiers en santé au travail se sont largement positionnées pour renforcer les structures en manque de personnel, dans le cadre de la réserve sanitaire.

15% DE NOS PROFESSIONNELS SE SONT PORTÉS VOLONTAIRES DANS LA RÉSERVE SANITAIRE MISE À LA DISPOSITION DU SECTEUR CURATIF OU DU 15.

Par exemple, la Direction d'Epsat Vosges s'est engagée aux côtés de l'Etat, des partenaires économiques, des représentants patronaux et syndicaux, avec la signature d'une charte d'engagement.

5 LA SUITE... ?

- Continuer d'**ajuster notre organisation** pour répondre aux besoins des entreprises et des salariés.

- Publier un **guide sur le tourisme dans le Grand Est** pour aider ce secteur à la reprise d'activité.

- Animer **d'autres webinaires** d'ici une dizaine de jours :
  - le 9 juin : Responsabilité de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail
  - Ferblantiers, plombiers, chauffagistes en partenariat avec la COPFI
  - Référent COVID
  - Esthéticiennes
  - Aides à domicile
  - Apprentis
  - ...

6

DANS LA PRESSE
les échos…

Les actions des SSTI ont parfois eu des échos dans la presse.

En voici quelques exemples, parmi d'autres :

- Article Agestra : disponible ici
- Communiqué de presse Epsat Vosges
- Ardennes : centres de consultation COVID
- ASTME : article de l'entreprise DODO qui salue la présence de son service de santé au travail dans la gestion de cette crise.

epsat Vosges

Communiqué de presse

Un service de santé au travail aux côtés des entreprises et de leurs salariés

Le pays traverse une crise sanitaire sans précédent qui met en jeu la santé des personnes et la pérennité des entreprises. Face à cette situation inédite, les entreprises vosgiennes ont dû s'adapter très rapidement, revoir complètement leur organisation sans y être préparées jusqu'à suspendre leur activité pour un certain nombres d'entre elles, afin de limiter la propagation du Covid-19 et d'assurer la sécurité des salariés.

Aujourd'hui, après de longues semaines de confinement la reprise indispensable de l'activité doit être soutenue et sécurisée. Le soutien aux entreprises reste essentiel : les collaborateurs d'Epsat Vosges, à l'œuvre depuis le début de la crise, continuent à jouer la carte de la disponibilité et de la proximité pour contribuer activement à l'accompagnement des entreprises.

Acteur à part entière du système de santé, Epsat Vosges, service de santé au travail et entreprise vosgienne de 90 salariés, a adapté son organisation au fil de l'évolution de la crise pour répondre aux besoins des adhérents dans le respect des dispositifs réglementaires.

Une organisation flexible pour s'adapter à l'évolution de la situation sanitaire

› Implication soutenue des collaborateurs d'Epsat Vosges

Malgré un bouleversement organisationnel majeur, un flot continu d'informations (scientifiques, techniques, juridiques, internes) et des conditions de travail dégradées (restrictions réglementaires dans leur activité, télétravail mis en place dans l'urgence avec souvent des enfants sans école) … ils ont été présents.

› Disponibilité des médecins du travail, téléconsultations et permanences médicales

Nos médecins sont depuis le début du confinement entièrement mobilisés pour répondre aux sollicitations quotidiennes des entreprises et de leurs salariés : conseils aux entreprises restées en activité, accompagnement lors de la reprise, participation aux CSE, organisation de rendez-vous médicaux en téléconsultation pour diminuer l'exposition potentielle des personnes, et organisation de permanences en proximité des entreprises avec des centres médicaux restés ouverts dans le respect des mesures de protection nécessaires.

› Visites d'information et de prévention (VIP)

Ces VIP sont assurées même lorsqu'elles ne sont pas réglementairement obligatoires. Pour ne pas augmenter le recours au déplacement et le risque d'exposition des personnes, ces visites sont réalisées en téléconsultation.
Pour nos infirmiers de santé au travail, ce sont autant d'opportunités de promouvoir les mesures de prévention Covid-19 dans l'entreprise et de renforcer auprès de chaque travailleur le message de prévention Covid-19 adapté à sa situation de travail.

› Cellule d'écoute psychologique

Notre psychologue du travail répond de 8h30 à 18h00 aux employeurs et salariés qui souhaitent échanger sur leur quotidien, leurs difficultés, conditions de travail ou simplement être écoutés.

› Des professionnels de santé solidaires

Nos équipes de médecins et d'infirmiers en santé au travail se sont largement positionnées pour renforcer, dans le cadre de la réserve sanitaire, les structures en manque de personnel.
Le direction d'Epsat Vosges s'engage aux côtés de l'Etat, des partenaires économiques, des représentants patronaux et syndicaux, avec la signature d'une charte d'engagement.

Communiqué de presse - EPSAT Vosges - 28 mai 2020

coralie.gaultupeau@epsatvosges.fr
06 72 19 25 47

Communiqué de presse - EPSAT Vosges - 28 mai 2020

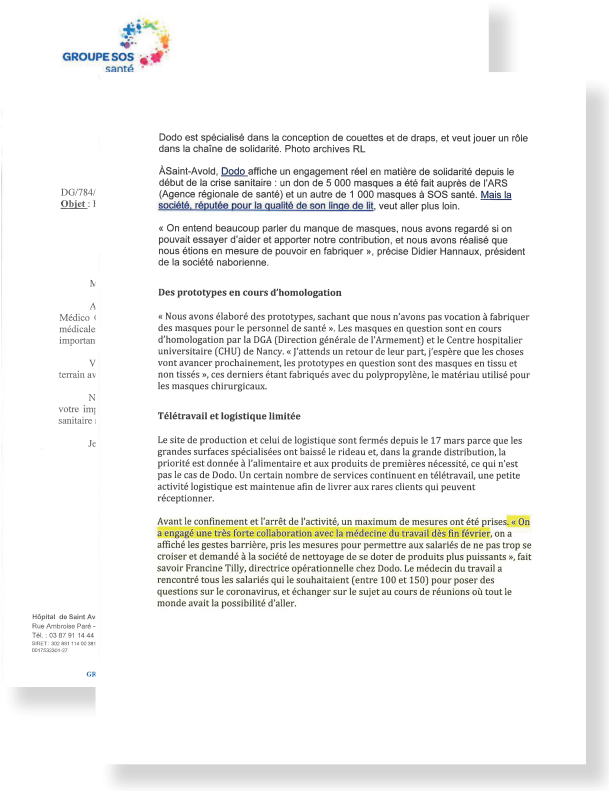

GROUPE SOS santé

Dodo est spécialisé dans la conception de couettes et de draps, et veut jouer un rôle dans la chaîne de solidarité. Photo archives RL

À Saint-Avold, Dodo affiche un engagement réel en matière de solidarité depuis le début de la crise sanitaire : un don de 5 000 masques a été fait auprès de l'ARS (Agence régionale de santé) et un autre de 1 000 masques à SOS santé. Mais la société, réputée pour la qualité de son linge de lit, veut aller plus loin.

« On entend beaucoup parler du manque de masques, nous avons regardé si on pouvait essayer d'aider et apporter notre contribution, et nous avons réalisé que nous étions en mesure de pouvoir en fabriquer », précise Didier Hannaux, président de la société naborienne.

Des prototypes en cours d'homologation

« Nous avons élaboré des prototypes, sachant que nous n'avons pas vocation à fabriquer des masques pour le personnel de santé ». Les masques en question sont en cours d'homologation par la DGA (Direction générale de l'Armement) et le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Nancy. « J'attends un retour de leur part, j'espère que les choses vont avancer prochainement, les prototypes en question sont des masques en tissu et non tissés », ces derniers étant fabriqués avec du polypropylène, le matériau utilisé pour les masques chirurgicaux.

Télétravail et logistique limitée

Le site de production et celui de logistique sont fermés depuis le 17 mars parce que les grandes surfaces spécialisées ont baissé le rideau et, dans la grande distribution, la priorité est donnée à l'alimentaire et aux produits de premières nécessité, ce qui n'est pas le cas de Dodo. Un certain nombre de services continuent en télétravail, une petite activité logistique est maintenue afin de livrer aux rares clients qui peuvent réceptionner.

Avant le confinement et l'arrêt de l'activité, un maximum de mesures ont été prises. « On a engagé une très forte collaboration avec la médecine du travail dès fin février, on a affiché les gestes barrière, pris les mesures pour permettre aux salariés de ne pas trop se croiser et demandé à la société de nettoyage de se doter de produits plus puissants », fait savoir Francine Tilly, directrice opérationnelle chez Dodo. Le médecin du travail a rencontré tous les salariés qui le souhaitaient (entre 100 et 150) pour poser des questions sur le coronavirus, et échanger sur le sujet au cours de réunions où tout le monde avait la possibilité d'aller.

7

LES TÉMOIGNAGES
La parole à nos adhérents

Chaque jour, les SSTI et leurs équipes reçoivent des témoignages de reconnaissance et de remerciements d'entreprises, de salariés, de partenaires, qui saluent le travail de la profession durant cette crise.
Impossible de se faire l'écho de tout, évidemment, mais en voici un florilège.

ACST-AST67, à propos du webinaire organisé pour les hôtels-restaurants :

» « Je tiens à remercier l'ensemble des équipes d'AST67 et de l'ACST pour le travail remarquable qui a été délivré en si peu de temps pour l'organisation de ce webinaire. Au nom du Président de l'UMIH Roger SENGEL, je vous prie de trouver par la présente, les sincères remerciements de la profession toute entière. (...). Au plaisir de retravailler ensemble. » Christophe Weber, Directeur de UMIH67

GISMA, retour d'une responsable de magasin :

» « Je trouve que le GISMA est à la hauteur de l'événement actuel.»

AST67, retour d'une responsable d'association :

» « Merci pour notre échange ce matin. Je me sens tellement seule à gérer les choses au sein de ma petite association, que le fait d'avoir quelqu'un avec qui parler de mes préoccupations m'a fait beaucoup de bien et m'a rassurée sur la démarche que j'essaie de mener. Du coup j'étais un peu dans l'émotion au moment où nous avons raccroché, désolée ! Je trouve formidable que vous preniez le temps de nous contacter. »

ASTME : Courrier de remerciement du Groupe SOS Santé au SSTI pour son engagement dans cette crise :

» « Afin de faire face à l'épidémie COVID-19 l'Hôpital de Saint-Avold et le Centre Médico Gériatrique de Forbach, groupe SOS, ont dû renforcer leurs équipes soignantes et médicales afin de prendre en charge dans les meilleurs conditions possibles un nombre important de patients contaminés. Vous avez été de ceux qui se sont mobilisés pour soutenir nos équipes et oeuvrer sur le terrain avec un réel engagement pour faire face à ce virus. Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre présence sur cette période, notre implication et la solidarité que vous avez témoignées au quotidien dans un contexte sanitaire national exceptionnel.»

AIST3F : Retour d'une entreprise de gestion locative :

» « Je vous remercie pour tous vos efforts !!!!! Vous êtes vraiment d'un soutien très important dans ces moments compliqués. Merci ! »

SPST : Retour de la grande distribution :

» « Merci pour votre réactivité, votre appui «psychologique» avec accompagnement et vos encouragements dans un contexte délicat. Votre aide et votre disponibilité m'ont été utiles. »

STSA : Directeur adjoint d'ESAT

» « Le contexte lié au COVID-19 a amené les établissements et services médico-sociaux à adapter leurs interventions pour sécuriser au mieux les personnes accompagnées. Le médecin du travail et un IPRP sont venus sur nos sites pour nous accompagner dans la perspective d'une reprise d'activité dans ce contexte d'épidémie COVID-19. Nous avons évalué ensemble la situation en suivant le parcours des personnes en situation de handicap que nous accompagnons au quotidien, de leur arrivée dans l'atelier à leur sortie, et bénéficié des conseils techniques et organisationnels de STSA en matière de prévention. Le travail en partenariat avec la STSA nous a permis de vivre cette reprise avec sérénité. »

8 NOS SITES INTERNET

ARDENNES
- Ardennes Santé Travail : https://www.cst-sedan.org/

MARNE
- AMTER : https://www.amter-epernay.fr
- CIEST : https://www.ciest51.com/
- Reims Santé Travail : https://www.reimssantetravail.fr/
- SMIRC : https://www.smirc.fr/

HAUTE-MARNE
- AST 52 ASTHM : http://www.asthm.fr/

AUBE
- GISMA : https://www.gisma.fr/

MOSELLE
- AGESTRA : https://agestra.org/
- ASTME : https://www.astme.fr/

MEURTHE et MOSELLE
- ALSMT : https://www.alsmt.org/

MEUSE
- SMIM : http://www.smim.org/

VOSGES
- EPSAT VOSGES : https://www.epsatvosges.fr/

BAS-RHIN
- ACST : https://www.acst-strasbourg.com/
- AST67 : https://www.ast67.org

HAUT-RHIN
- AIST3F : https://association-interentreprises-sante-au-travail-des-3-frontieres.webnode.fr/
- STSA : https://www.stsa.fr/
- SIST Centre Alsace : http://www.sist-centrealsace.fr/
- SPST : https://www.spst.fr

GEST

Grand Est Santé au Travail

Ardennes Santé Travail

RST Reims Santé au Travail

Santé au travail – Votre médecine du travail Sud Alsace

ALSMT – Association Lorraine de Santé en Milieu de Travail

SPST Centre Alsace – Service de Prévention et de Santé au Travail

MTER Santé au travail

epsat Vosges

ACST – Association de conseil en santé au travail

AIMTBF – Association Interentreprises de Santé au Travail de la Région Frontalière

AST Moselle Est – Santé au Travail

AST 67 – Alsace Santé au Travail – Partenaire des entreprises

SIST – Service Interentreprises de Santé au Travail Centre Alsace